Supplément au certificat Europass

BELGIQUE / FLANDRE

1. Intitulé du certificat (NL)

Ervaringsbewijs : podiumtechnicus (m/v)

dans la langue originale

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Certificate of professional competence: performing arts technician (m/f) (EN)

Titre de compétence professionnelle: régisseur de spectacle (h/f) (FR)

Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Description des compétences acquises

La norme a été développée et approuvée par les partenaires sociaux sectoriels.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle sait:

installer les composants techniques:

- travaille selon les exigences de la documentation technique et des facteurs environnementaux.
- choisit des micros, des câbles et des projecteurs en se basant sur la documentation technique.
- installe l'équipement technique de scène dans un ordre logique.
- connecte les équipements techniques afin qu'ils fonctionnent : les câbles ne sont pas tordus et les connexions peuvent être tracées.
- tient compte de la capacité de charge maximale et de la charge ponctuelle des projecteurs, tissus, accessoires et éléments sonores sur la perche.
- sécurise tous les objets sur les perches avec un câble de sécurité qui est assez solide pour sécuriser le poids, s'assurant que les pièces mouvantes ne sont pas bloquées dans leur mouvement et que la chute soit limitée au minimum.
- place un tapis de danse s'assurant qu'il est plat, bien tendu, et que les bandes s'assemblent à la perfection.

régler les composants techniques:

- focus un projecteur à découpe avec une sortie maximum de lumière.
- programme la console numérique de la lumière selon la documentation technique.
- règle le son sur une console de mixage pourvue d'égaliseurs des sorte que tout soit compréhensible dans la salle et réduit l'effet « Larsen ».
- détermine l'emplacement de la couverture (pendrions et frises);
- règle un vidéo projecteur pour la projection et/ou rétro projection à partir d'un ordinateur portable, afin que l'image soit nette et les bords de la projection coïncide avec l'écran.

opérer les composants techniques:

- suit des repères visuels et donnés.
- s'assure que les positions de la lumière sont toujours en relation avec la performance.
- fournit une alternative à l'échec d'un projecteur particulier pour avoir un résultat similaire.
- intervient sur une console de mixage pourvue d'égaliseurs si la qualité sonore n'est plus optimale ou si un effet « Larsen » se produit.
- fournit une alternative à l'échec d'un micro ou d'un moniteur pour avoir un résultat similaire;
- opère les perches avec une vitesse convenue et vers les repaires correspondants.

Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site http://europass.cedefop.europa.eu

© Communautés européennes 2002

repérer et réparer des problèmes électriques:

- mesure de tension, courant et résistance avec un appareil de mesure et compare la mesure avec les valeurs attendues et dérivées.
- cherche de simples défauts dans des systèmes électriques, en excluant les causes possibles.
- déconnecte la puissance d'une installation électrique avant d'y travailler.
- remplace les lampes des projecteurs selon les instructions.
- détermine le courant d'un fusible selon la section de câble.
- remplace des fiches de câbles, de sorte que la gaine du câble est serrée dans la prise et le câble ne peut être tiré;
- informe toujours le responsable à propos des problèmes électriques qu'il peut pas corriger lui même.

coopérer:

- échange des informations fonctionnelles avec des collègues sur la distribution, l'exécution et l'avancement des travaux.
- donne des instructions claires et sans ambiguïté oralement et par écrit à ses collègues, dans les activités qui doivent être exécutées en collaboration.
- suit les instructions de collègues dans les activités qui doivent être exécutées en collaboration.
- suit les accords faits.

travailler en sécurité:

- utilise des plateformes de travail hydraulique, des échafaudages et des échelles de sorte qu'ils ne peuvent se déplacer ou tomber.
- informe les collègues sur scène avant de descendre une perche ou en cas d' une pièce de décor instable.
- fixe les câbles d'une manière qu'on ne puisse pas trébucher.
- utilise les outils uniquement aux fins pour lesquels ils sont faits.
- range le matériel et les outils à leur place après travail.
- utilise des chaussures de sécurité et des gants.
- applique les techniques de levage ergonomique.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles pour le détenteur du certificat

Le détenteur du titre de compétence professionnelle sait travailler en tant que régisseur de spectacle dans le secteur du spectacle vivant et du profit social (les théâtres, centres culturels, les opéras, les compagnies de théâtre, danse et musique, les organisations de production de spectacle vivant et de location d'équipement de spectacle)

5. Base officielle du certificat

Nom et statut de l'organisme certificateur *Centre de test agréé par l'autorité flamande*	**Nom et statut juridique de l'autorité régionale responsable de l'accréditation/de la reconnaissance du certificat** ***Ministère flamand de l'Emploi et de l'Economie sociale*** *Boulevard Roi Albert II 35 boîte 21* *1030 Bruxelles*
Niveau du certificat (national ou international) *Niveau Flamand* *VAE (Validations des Acquis de l'Expérience)*	**Système de notation / conditions d'octroi** *Toutes les compétences telles que décrites sous point 3 doivent être prouvées.*
Règlementation internationale ou européenne	
Base légale • *Arrêté du Gouvernement flamand du 23 septembre 2005 portant exécution du décret du 30 avril 2004 concernant l'acquisition d'un titre de compétence professionnelle* • *Arrêté ministériel du 27 avril 2009 portant la reconnaissance comme instance d'évaluation dans le cadre de la procédure de reconnaissance et d'évaluation pour obtenir un titre de compétence professionnelle* • *Arrêté ministériel du 21 janvier 2008 fixant la norme pour le titre de compétence professionnelle de régisseur de spectacle*	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Description du parcours suivi	Pourcentage du programme complet (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
Validation des acquis de l'expérience	100	Max. 7 heures
Durée totale du parcours menant au certificat		Max. 7 heures

Informations complémentaires

L'évaluation a été développée selon la norme de régisseur de spectacle, telle qu'établie et approuvée par les représentants des salariés et des représentants des employeurs des secteurs spectacle vivant et du social profit. L'évaluation consiste de l'évaluation facultative d'un portfolio et de l'évaluation proprement dite par 2 évaluateurs selon la norme de régisseur de spectacle.

Davantage d'informations disponibles sur :

www.ervaringsbewijs.be

Répertoire flamand de suppléments au certificat Europass :

Vous pouvez télécharger ici les suppléments au certificat Europass en différentes langues et trouver aussi une description des systèmes nationaux et régionaux pour les qualifications sur:

www.europass-vlaanderen.be/cs